

SOMMAIRE

 Sommaire 	2
■ Le Pôle métropolitain	2
• Le fonctionnement	4
Les modalités de fonctionnement du Réseau	4
Budget 2023	4
- Activités de 2023	6
Installation du Réseau Ouest Normand	6
Schéma de la Vallée de la Seine et CPIER	6
Journée du Réseau Ouest Normand sur le thème avenir pour les centres-villes et les centre-b l'heure des sobriétés ? »	
Partage d'informations tout au long de l'année.	7
Groupe de travail InterSCoT de l'Ouest normar modification de mise en compatibilité du SRADE la Loi Climat & résilience	
Sobriété foncière et Zéro artificialisation nette (ZAN) 8
Déjeuners des exécutifs	8
Journée du Réseau Ouest Normand sur le thè démographie dans l'Ouest de la Normandie : enjeux et perspectives »	
Site internet entièrement revu	10
Perspectives 2024	10

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

In territoire de près d'un million trois cent mille habitants, uni autour d'intérêts communs.

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand est issu du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, créé en 2015 sous une forme spécifique, à la fois « SCoT et SOCLE » et « Réseau ». Il venait remplacer et élargir l'ancien « Pays de Caen », en en dépassant largement le cadre pour peser dans la nouvelle Région Normandie réunifiée. La réunification suscitait en effet à la fois espoirs et craintes.

Fin 2021, la nécessité d'avoir une structure indépendante a émergé pour répondre à un certain nombre de besoins :

- avoir un fonctionnement plus souple et moins administratif grâce à un syndicat mixte ouvert,
- réduire le coût d'adhésion, à 0.05 € par habitant, et créer un poste dédié au management du Réseau, pris en charge financièrement par la CU Caen la mer,
- organiser des évènements et des réunions de travail thématiques associant élus, techniciens et partenaires,
- faciliter la communication en interne à destination des élus et des DGS, mais également vers l'extérieur.

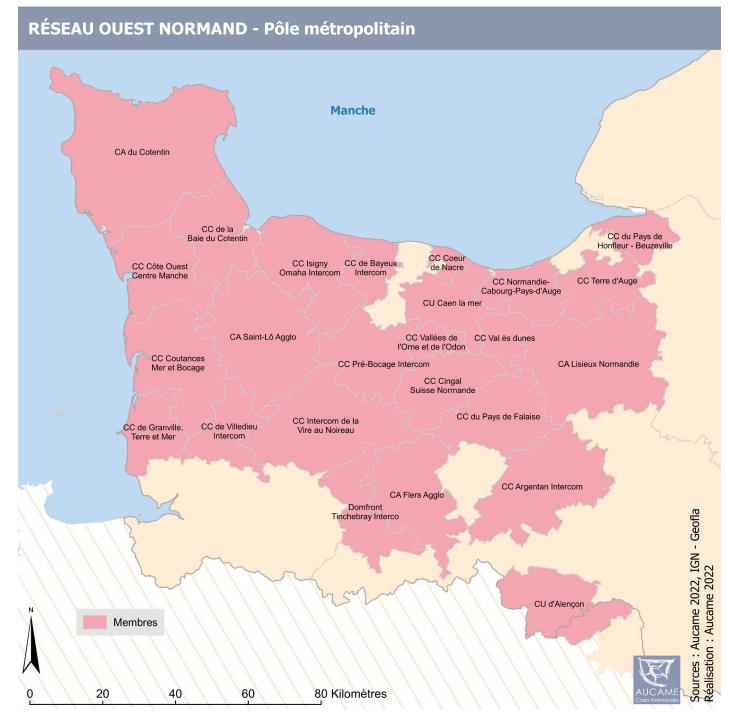
La concertation et les démarches de création d'un nouveau pôle métropolitain se sont déroulées en 2022 avec les élus et avec les services des membres et de l'Etat.

C'est ainsi que le 1^{er} janvier 2023, le nouveau Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été créé sous forme de syndicat mixte ouvert. Il correspond à ce qui était précédemment la dimension « Réseau » du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et il s'appuie sur ses acquis.

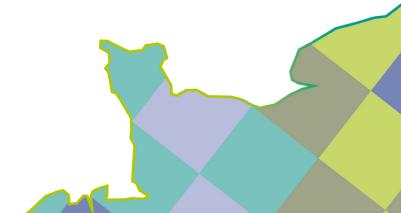
Tous les EPCI et Conseils départementaux membres en 2022 ont réadhéré à la nouvelle structure et deux nouveaux EPCI nous ont rejoints. Dans la Manche, Côte Ouest Centre Manche a ainsi rejoint le Pôle. Ce fut également le cas pour Pré-Bocage intercom dans le Calvados. Aujourd'hui, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand réunit 25 EPCI, 3 Départements.

Cette configuration permet un fonctionnement plus souple, avec des instances allégées pour pouvoir se consacrer aux thématiques qui impactent les territoires membres et porter leur voix au niveau régional et national. Elle marque l'importance de la complémentarité de ce réseau de territoires. Être plus forts ensemble pour réfléchir et défendre les intérêts de l'Ouest normand.









LE FONCTIONNEMENT

Les modalités de fonctionnement du Réseau

Syndicat mixte ouvert, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand est, en vertu de ses statuts, doté des organes de fonctionnement suivant :

Au plan politique:

Un Comité syndical de 55 délégués représentant les EPCI et Conseils départementaux membres. Ce Comité syndical est présidé par M. Joël BRUNEAU, Maire de Caen et Président de la Communauté urbaine Caen la mer. Le comité syndical se réunit 3 à 4 fois par an, il est suivi d'un déjeuner.

Un Bureau, formellement prévu dans les statuts mais dont il n'est, à ce stade, pas prévu qu'il se réunisse.

Une unique Commission du Réseau Ouest Normand composée de l'ensemble des délégués au Pôle métropolitain. Cette commission est co-présidée par Mme Sonia DE LA PROVOTE, déléguée de la Communauté urbaine de Caen la mer pour le Calvados ; M. Michel PEYRE, délégué de la Communauté de communes Granville Terre et mer pour la Manche, et par M. Joachim PUEYO, délégué de la Communauté urbaine d'Alençon pour l'Orne.

Au plan technique :

Les services du Pôle métropolitain sont constitués d'**1,2 ETP mis à disposition selon l'organisation suivante** :

- Un manageur du réseau à temps complet, mis à disposition par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et dont la rémunération est intégralement prise en charge par la Communauté urbaine Caen la mer,
- Un directeur-adjoint à 10 %, mis à disposition par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,
- Un directeur général des services à 10 %, mis à disposition par l'AUCAME.

En accord avec les élus de la Commission, des rencontres bilatérales entre les services du Pôle métropolitain et les DGS (et DGA) des EPCI et des départements ont eu lieu en 2023 afin de présenter le Réseau Ouest Normand, de créer du lien avec les membres, de connaître les équipes en place et de recueillir les attentes et thématiques sur lesquelles travailler.

Face à l'intérêt de ces échanges techniques, des réunions générales d'actualités entre DGS et DGA pourraient se tenir 1 à 2 fois par an, dans un EPCI ou Conseil départemental différent à chaque rencontre.

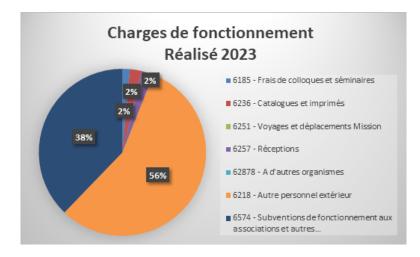
Budget 2023

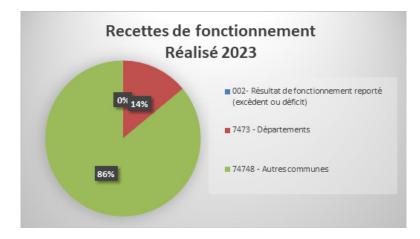
Le Pôle métropolitain ne porte que des recettes et des dépences de fonctionnement (pas de section investissement).

Selon le compte administratif 2023, adopté le 4 avril 2024 en Comité syndical, le budget 2023 du Réseau Ouest Normand se résume ainsi :

Résultats de l'exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Fonctionnement 2023	105 108,42 €	142 896,90 €	37 788,48 €
Report 2022		0,00€	0,00€
Résultat cumulé	105 108,42 €	142 896,90 €	37 788,48 €

Pour mémoire, le résultat de clôture de l'exercice N-1 était nul compte tenu de la création du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand au 1^{er} janvier 2023, celui de l'exercice 2023 est de 37 788,48 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit donc à 37 788,48 euros.







La première année budgétaire du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a porté les dépenses suivantes en fonctionnement :

Charges à caractère général (chapitre 011) : 5 769,95 €. Dans le détail :

- Les frais de colloques et de séminaires se sont élevés à 1 500 € (contre 3 000 € inscrits dans le BP), avec la prestation de David LESTOUX.
- Les frais de réception ont été de 2 432,17 € (8 000 € inscrits dans le BP).
- Les frais de reprographie, catalogues et imprimés ont été de 1 837,78 € pour des pochettes et pour les brochures et actes de la Conférence (5 000 € prévus dans le BP).

Charges de personnel (chapitre 012): estimées 75 000 euros au titre de l'exercice. Le taux de réalisation du chapitre 012 est de 79 % de la prévision, à 59 389,47 €. Cette différence s'explique par l'arrivée de la Manageur du RON au 1er mai 2023. L'équipe du Pôle a représenté 1,2 ETP en 2023, par convention de mise à disposition.

Adhésion à l'AUCAME (chapitre 65) : 39 949 €, pour l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME) dans l'animation des évènements et dans la réalisation des travaux thématiques.

La répartition des recettes est la suivante :

- Les contributions des EPCI ont été de 122 896 €.
 Montant des contributions :
 - 0,05 euro par habitant DGF pour la cotisation de base EPCI,
 - Ainsi que 55 000 € de la CU Caen la mer, au titre de l'ingénierie 2023.
- Les contributions des Conseils départementaux se sont élevées à un total de 20 000 €.

Le Réseau Ouest Normand en chiffres en 2023

- 1,3 millions d'habitants
- 12 490 km²
- 25 EPCI
- 3 Conseils départementaux
- 55 élus titulaires et 55 élus suppléants au Comité syndical
- 3 réunions de la commission unique
- 3 comités syndicaux : Caen, Saint-Malo-de-la-Lande et Tinchebray-Bocage
- 2 réunions InterSCoT Ouest normand, autour de la modification du SRADDET de Normandie.
- 3 réunions départementales des exécutifs (une dans chaque département)
- 2 conférences des exécutifs
- 2 publications d'actes
- 2 publications de contributions
- 26 rencontres avec les DGS (et DGA le cas échéant) des EPCI et Conseils départementaux membres (1 rencontre par DGS)





ACTIVITÉS DE 2023

Installation du Réseau Ouest Normand

Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été officiellement créé, au 1^{er} janvier 2023, par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2022 pris par les Préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Le 3 mars 2023, les élus délégués au Réseau Ouest Normand ont pu siéger, pour la première fois, afin de valider l'organisation du nouveau Pôle métropolitain et de lancer officiellement les travaux :

- Statuts,
- Règlement intérieur,
- Délégations au Président,
- Débat d'orientation budgétaire,
- Adhésion à l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME),
- Conventions de mise à disposition du personnel et convention de moyens généraux.

Le principe de rédaction d'une contribution collective du Pôle métropolitain à la mise à jour du Schéma stratégique de la Vallée de la Seine avait alors été retenu et la rédaction avait été confiée à la Commission.

La Contribution du Réseau au Schéma de la Vallée de la Seine et au CPIER a pu être approuvée le 3 mars 2023 et transmise au Délégué interministériel.

La Contribution porte sur les thèmes suivants :

- Mutation, relocalisation, décarbonation de l'industrie, économie circulaire, tourisme (durable)
- 1/ Accompagner les entreprises vers la décarbonation dans le cadre de la transition écologique
- 2/ Assurer une forte attractivité
- 3/ Vers un tourisme plus durable
- Mobilités, infrastructures ferroviaires, fluviales et portuaires
- 1/ Disposer de services compétitifs, de qualité, robustes et adaptés aux besoins des mobilités des personnes et de marchandises
- 2/ Transformer les mobilités pour les rendre plus sobres et décarbonées à l'échelle du territoire
 - 3/ Rendre les réseaux et les services de mobilité plus agiles et résilients
 - Agriculture, forêt, espaces naturels et adaptation aux changements climatiques
 - 1/ S'engager dans l'adaptation au changement climatique
 - 2/ Accompagner la filière agricole et les territoires dans le développement de circuits courts alimentaires de restauration collective
 - 3/ Participer à la réussite de l'objectif national de sobriété foncière



Comité syndical d'installation du 3 mars 2023

Schéma de la Vallée de la Seine et CPIER

La dernière Conférence du Réseau, ancien format, tenue le 21 novembre 2022, avait porté sur la mise à jour du Schéma stratégique pour le développement de la Vallée de Seine en vue du futur CPIER « Vallée de la Seine » (Contrat de plan interrégional État-Régions), en présence de Monsieur le Préfet, Pascal SANJUAN, Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine auprès de la Première Ministre.

L'intérêt d'une plus grande présence de l'Ouest de la Normandie dans cette stratégie et ces futurs financement avait été souligné par l'ensemble des participants.

Enseignement, recherche-innovation

- 1/ Soutenir deux projets majeurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 2/ Favoriser la Coopération interrégionale concernant la sécurité numérique



Pour se tenir informé des travaux et des coopérations autour de la Vallée de la Seine, c'est ici :

https://www.vdseine.fr/



Journée du Réseau Ouest Normand sur le thème « Quel avenir pour les centres-villes et les centre-bourgs à l'heure des sobriétés ? »

La première Conférence du Réseau Ouest Normand nouveau format s'est tenue le 7 avril 2023, à Saint-Malo-de-la-Lande, sur le territoire de Coutances Mer et Bocage. Son thème portait sur les centralités urbaines à l'heure des sobriétés.

Ce thème avait été identifié en 2022 dans le cadre de l'ancienne Commission «Réseau», et c'est un questionnement majeur pour tout nos territoires, car depuis les années 1970, en France, le centre-ville a semblé entrer dans une période de déclin. Victime de l'étalement urbain, il s'est en partie délité. Ce phénomène inégal a particulièrement frappé les petites centralités et les villes dites « moyennes ». Depuis une dizaine d'années, de nouveaux processus sont à l'œuvre. La fin de l'ère des hydrocarbures et l'aspiration de certains groupes sociaux à un modèle de société « post industriel » centré sur des relations humaines de proximité ont redonné une pertinence toute nouvelle à cet espace.

L'objectif de cette Conférence était de porter un regard prospectif et de partager les réflexions et les expériences des EPCI membres du Réseau. Dans un premier temps, David LESTOUX, spécialiste des centralités, a partagé sa vision et son expertise. Sonia DE LA PRO-VOTE, Sénatrice et Présidente de l'AUCAME, a ensuite fait un retour sur le rapport sénatorial d'évaluation de la politique de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Une table-ronde avec les témoignages des élus de l'Ouest de la Normandie sur ce sujet a permis de mettre en avant les enjeux et de voir ce qu'il est possible de faire en matière de revitalisation, avec quels outils, quels acteurs et quels financements... tout en évoquant les freins ou au contraire les leviers dans la mise en œuvre des projets. Après un temps d'échange, la Conférence s'est terminée par une synthèse et une conclusion par David LESTOUX et Sonia DE LA PROVOTE.

La Conférence s'adressait à tous les membres du Réseau Ouest Normand : élus des EPCI et Conseil départementaux, agents de ces collectivités travaillant sur ces thématiques, ainsi que quelques partenaires (chambres consulaires, CAUE...).

RESEAU OUEST NORMAND pôte metsapolitain

LES ACTES DES CONFÉRENCES DU RÉSEAU OUEST NORMAND

Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand - Actes#1

Conférence du 7 avril 2023 Saint-Malo-de-la-Lande

Quel avenir pour les centres-villes et les centres-bourgs à l'heure des sobriétés ?

D ans un contexte post COVID et à l'heure des grandes transitions, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a invité ses membres à réfléchir sur l'attractivité et l'avenir des centres-villes et des centres-bourgs des territoires de l'Ouest de la Normandie.

R etours d'expériences, témoignages, regards croisés, ont illustré les débats de cette rencontre à l'heure de la revitalisation dans un contexte de sobriété foncière et énergétique.



Actes de la Conférence du 7 avril 2023

Les documents de la Conférence sont disponibles en ligne, sur le site du Réseau Ouest Normand :

https://polesmetropolitains.fr/reseau-ouest-normand/

Conférence du 7 avril 2023



Groupe de travail InterSCoT de l'Ouest normand sur la modification de mise en compatibilité du SRADDET avec la Loi Climat & résilience

Avant le Réseau Ouest Normand, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, dans son échelle «Réseau», a porté depuis 2017 une longue habitude de travail collectif au sujet du SRADDET. Si cette dynamique est importante, c'est que les actualités autour de l'aménagement du territoire, et en particulier du foncier, ne se tarissent pas.

Plusieurs Inter-SCoT ont déjà été animés par le Pôle métropolitain :

- Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, pour des avis intermédiaires en 2017 et en 2018, puis en 2019 dans le cadre de l'avis final des « personnes publiques associées ».
- Puis en 2021 et 2022, en lien avec la Conférence régionale des SCoT. Le dernier InterSCoT Ouest Normand ayant mené à une contribution unanime de 16 pages, qui a été transmise à la Conférence régionale des SCoT en février 2022 et qui a largement été reprise in fine.

Globalement, la Région Normandie a entendu les principaux enjeux et propositions soulevés par la Conférence des SCoT, puis en direct par la participation aux réunions de concertation en 2022 et 2023 et par les courriers de Joël BRUNEAU à Hervé MORIN.

La Région Normandie a procédé à l'arrêt du projet de modification du SRADDET le 2 mai 2023 et elle a réalisé la consultation des territoires entre juillet et octobre 2023. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a proposé d'offrir une base de connaissance et de travail commun aux EPCI et syndicats de SCoT mi-2023.

Suite aux échanges, le Réseau Ouest Normand a envoyé une synthèse du dossier de modification du SRADDET ainsi que des propositions de remarques le 8 septembre à tous les membres, en format Word, pour information et éventuelle reprise. Ce document de base a ensuite effectivement été repris, en tout ou partie, par une douzaine de membres pour la rédaction de leur avis final sur le SRADDET Normand modifié.

Sobriété foncière et Zéro artificialisation nette (ZAN)

Tout au long de l'année, le Réseau Ouest Normand a tenu ses membres informés des principales évolutions nationales et régionales concernant les politiques de sobriété foncière renforcées. notamment :

- La modification du SRADDET de Normandie,
- La loi dite «ZAN 2» du 20 juillet 2023 (durant les

débats parlementaires, puis lors de sa publication),

 Les décrets du 27 novembre 2023 (durant leur rédaction, puis lors de leur publication).

De plus, les enjeux du ZAN et du ZEN (Zéro émission nette) étant liés et partageant le même horizon 2050, le Réseau Ouest Normand a également communiqué auprès de ses membres les informations relatives au lancement de la Conférence des parties (COP) de Normandie, par l'Etat et la Région Normandie.

Déjeuners des exécutifs

Tous les ans, les exécutifs du Réseau Ouest Normand se réunissent à l'échelle départementale, non seulement pour évoquer leurs préoccupations, mais aussi pour animer le lien propre à l'organisation en réseau. Ce rendez-vous, démarré avant le nouveau Pôle métropolitain, permet de tenir des échanges francs et ouverts.

En 2023, les réunions départemantales, suivies d'un déjeuner, se sont déroulées :

- Le 1^{er} septembre 2023 à Villedieu-les-Poêles,
- Le 8 septembre 2023 à Caen,
- Le 20 octobre 2023 à Argentan.

Les débats ont notamment porté sur les finances publiques locales, les tensions sur le foncier et le logement, ou encore sur la desserte ferroviaire.



Déjeuners des exécutifs du 1er et du 8 septembre





Journée du Réseau Ouest Normand sur le thème « La démographie dans l'Ouest de la Normandie : réalités, enjeux et perspectives »

La deuxième Conférence du Réseau Ouest Normand s'est tenue à Tinchebray-Bocage, le 10 novembre 2023, dans le magnifique espace EKKLESIA, autour d'un thème central dans les travaux du Réseau.

En effet, la situation démographique de la Normandie présente des faiblesses et les perspectives interpellent les politiques publiques. Bien que les situations soient contrastées selon les territoires, elles sont interdépendantes à l'échelle régionale. D'une manière un peu schématique, on distingue trois types d'espaces avec des comportements démographiques différents :

- Les zones littorales bénéficient toujours d'une forte attractivité, d'un solde migratoire positif (bien que principalement généré par les séniors), d'une bonne activité économique et touristique et d'un niveau de desserte et d'équipement qui, s'il est perfectible, est plutôt satisfaisant.
- Les territoires ruraux, dont le niveau de desserte est souvent insuffisant, peinent à attirer de nouveaux habitants et doivent faire face à un processus de fort vieillissement, amplifié par les difficultés à faire venir ou revenir des jeunes actifs, des services notamment médicaux, et à développer de l'activité économique.
- Entre les deux, les zones en retro-littoral doivent s'organiser pour accueillir un afflux de population active avec des besoins en services, en logements, mais avant tout en mobilités.

Quelles sont les tendances qui se dessinent ? Peut-on significativement infléchir les perspectives démographiques et, si oui, comment ? Quels sont les enjeux et les outils de l'attractivité de nos territoires et comment les élus de l'Ouest de la Normandie appréhendent-ils la question en agissant sur leurs territoires respectifs ?

Autant de questions auxquelles la Conférence a pu apporter des éléments de réponse.

Emmanuel HERY, Chef de division études et partenariats auprès des collectivités à l'INSEE, a présenté le bilan et les perspectives démographiques de nos territoires. Puis, les élus et agents présents ont pu échanger sur ces données. Enfin, une table-ronde s'est tenue autour de trois témoignages, sur des actions réalisées à des échelles différentes et pour des objectifs complémentaires. Sonia DE LA PROVOTE a conclu la conférence en synthétisant les principaux échanges et en soulignant que, au-delà des politiques d'attractivité démographique, le principal enjeu est de garder et renforcer la qualité de vie sur tous les territoires, au bénéfice des futurs habitants, mais surtout des habitants actuels, via le respect des équilibres territoriaux : pour des territoires maillés, respectueux et équitables !



Présentation de l'INSEE ; puis table-ronde



Actes de la Conférence du 10 novembre 2023



LES ACTES DES CONFÉRENCES DU RÉSEAU OUEST NORMAND

Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand - Actes#2

Conférence du 10 novembre 2023 Tinchebray-Bocage

La démographie dans l'Ouest de la Normandie : réalités, enjeux et perspectives

a première conférence du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand qui s'est tenue en avril 2023 dans la Manche a porté sur la question de l'avenir des centres-villes et des centres-bourgs à l'heure des sobriétés. Les développer et les dynamiser passe avant tout par le maintien des populations et l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. C'est pourquoi, naturellement, cette deuxième conférence a porté sur la démographie dans l'Ouest de la Normandie.

À l'heure où les indices de vieillesse s'affolent, les pays développés se mobilisent pour relancer leur natalité. Pourtant, les tendances lourdent atterissent sur les territoires, et il convient d'en anticiper. Ce temps d'échanges, de retours d'expériences et de témoignages a mis en lumière les points de vigilance à prendre en compte dans les prochaines années et les initiatives locales et régionales engagées pour l'Ouest normand et son attractivité.



Site internet entièrement revu

Le nouveau site internet, mutualité entre le Réseau Ouest Normand et Caen Normandie Métropole, a été mis en ligne le 1^{er} janvier 2023.

Il comporte un volet spécifique au Réseau Ouest Normand, avec les principales actualités et avec des pages dédiées aux grandes thématiques.

Ce site est un outil à destination des élus et des agents des EPCI et Conseils départementaux membres. Il ne remplace cependant pas les échanges directs. C'est pourquoi les élus et les agents du Réseau Ouest Normand restent disponibles pour échanger sur tout sujet au fil de l'eau.



https://polesmetropolitains.fr/reseau-ouest-normand/

Conférence du 10 novembre 2023



Perspectives 2024

L'année 2024 va contribuer à la mise en oeuvre des travaux du Réseau Ouest Normand, en poursuivant la dynamique et les formats mis en place en 2023 :

- Une Conférence sur habiter dans l'Ouest de la Normandie (notamment en lien avec le vieillissement de la population et la sobriété foncière).
- Une Conférence sur la santé face aux enjeux démographiques.
- Des travaux sur les ventes de biens immobiliers anciens en Normandie et sur l'origine socio-économique de leurs acquéreurs.

... mais également le suivi du SRADDET et des politiques foncières, de la COP de Normandie ou encore des politiques de mobilités et notamment du ferroviaire.



NOTES



Membres au 31 décembre 2023

CU Caen la mer

CU d'Alençon

CA Flers Agglo

CA Le Cotentin

CA Lisieux Normandie

CA Saint-Lô Agglo

CdC Baie du Cotentin

CdC Bayeux Intercom

CdC Cingal - Suisse Normande

CdC Cœur de Nacre

CdC Côte Ouest Centre Manche

CdC Coutances Mer et Bocage

CdC Domfront-Tinchebray Interco

CdC du Pays de Falaise

CdC Granville Terre et Mer

CdC Intercom de la Vire au Noireau

CdC Isigny Omaha Intercom

CdC Normandie Cabourg Pays d'Auge

CdC Pays de Honfleur - Beuzeville

CdC Pré-Bocage Intercom

CdC Terre d'Auge

CdC Terres d'Argentan

CdC Val ès dunes

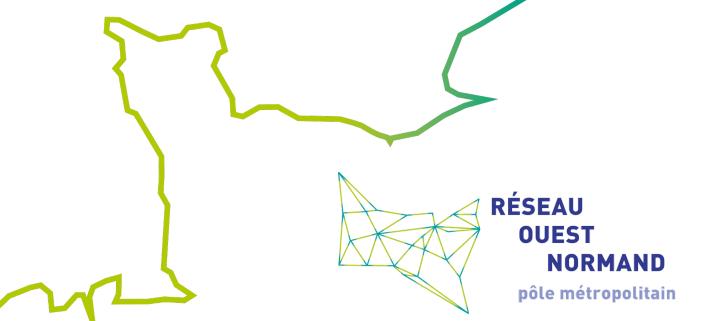
CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon

CdC Villedieu Intercom

Conseil Départemental du Calvados

Conseil Départemental de la Manche

Conseil Départemental de l'Orne



Rapport d'activités 2023

Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

Contacts: patrice.duny@caen-metropole.fr anthony.hubert@caen-metropole.fr nadege.eve@caen-metropole.fr **Directeur de la publication :** Joël BRUNEAU **Réalisation :** Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand Mars 2024